



Adhésion au titre d'une collectivité

Adhésion 2018 à l'Association Argonne-Parc Naturel Régional

La collectivité :

désire adhérer à Argonne Parc Naturel Régional.

À ce titre, la collectivité désignée ci-dessus:

- Choisit de verser à l'association Argonne-PNR une **cotisation annuelle** calculée comme suit :
 - Une **part fixe de 50€**
 - Augmentée d'une part variable calculée par les soins de la collectivité souhaitant adhérer sur la base de **0,05€ multiplié par le nombre d'habitants**.

| | | | | | |
|--------|-----------|---|--------------------------------|---|-----------------------------|
| Soit : | Part fixe | + | Part Variable | = | Montant total de l'adhésion |
| | 50€ | + | 0,05x.....(Nombre d'habitants) | = |€ |

- Accompagne son versement d'une délibération portant mention de la décision d'adhérer à l'association Argonne-PNR, et désignant une personne référente qui sera le relais entre la collectivité et l'association Argonne-PNR. Cette personne sera invitée à représenter la collectivité dans les différentes réunions organisées par l'association Argonne-PNR.

Nom, Prénom et adresse e-mail de la personne référente :

Fait le /...../2018 à Cachet et Signature :

**Un RIB vous sera envoyé dès réception de votre bulletin d'adhésion
Une copie de ce bulletin d'adhésion fera office de facture auprès de l'organisme payeur.**

ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL
16 RUE THIERS - 55120 CLERMONT EN ARGONNE